

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le 4 août, vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente « Léonce FOISNON » sous la présidence de Monsieur ANDRÉ Nicolas, Maire.

Présents : ANDRÉ Nicolas, CHARPEAU Pascal, DESSENNE Brigitte, DURAND Isabelle, FLICHY Valérie, FAUQUET Philippe, L'HOMME Aurore, MIGNON Evelyne, VALENTIN Maximilien.

Pouvoir : M GUILLEMET a donné procuration à Mme MIGNON

Absente excusée : Mme VAILLE

Secrétaire de séance : Mme L'HOMME

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Prime de départ à la retraite pour un agent communal.

Le point est accepté à **l'unanimité des présents** et rajouté à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2020 est approuvé à **l'unanimité des présents**.

Prime de départ à la retraite d'un agent communal

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de voter à bulletin secret sur la possibilité d'octroyer une prime de départ à la retraite, à Mr DESSENNE agent communal.

Mme DESSENNE quitte la salle et ne prend part ni aux débats, ni au vote.

Après délibération et à **la majorité**, la proposition d'octroyer une prime de départ à la retraite est acceptée. Les membres présents laissent à Monsieur le Maire le choix du montant à attribuer.

Nomination d'un délégué titulaire et de son suppléant pour le CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection d'un représentant titulaire au sein de cette commission.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal désigne à **l'unanimité des présents** :

Délégué Titulaire : M. ANDRE Nicolas

Suppléant : Mme MIGNON Evelyne.

Signature d'une convention tripartite relative aux modalités de fonctionnement du dispositif départemental « Essonne Téléassistance »

Cette démarche vise à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et/ou malades. Ce dispositif est destiné à permettre aux bénéficiaires d'entrer en contact avec une

centrale d'écoute spécialisée par simple pression d'un bouton, tous les jours de l'année, 24 heures sur 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve la convention tripartite, entre la Sté VITARIS, le Conseil Général et les communes, relative au fonctionnement du dispositif « Essonne Téléassistance ».

Autorise Monsieur le Maire ayant reçu délégation à signer cette convention.

Dit que la mise en place de cette convention n'entraîne aucune dépense supplémentaire à la commune,

Dit que chaque abonné raccordé à ce dispositif, règle son abonnement individuellement.

Contrat rural

Mme JADOWSKI, en charge de l'instruction des contrats du Conseil Départemental souhaite que les délibérations n° 25/2019 et 26 2019 soient à nouveau redélibérées.

Pour rappel :

En 2017, le Conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la préparation d'un dossier de demande d'un nouveau contrat rural.

Une réunion préalable s'était tenue le 22 mai 2017 en mairie, en présence des élus de la commune et des instructeurs de la région Ile de France et du département.

La commune envisageait d'inscrire trois opérations dans ce contrat :

Coût des travaux évalué avec honoraires architecte inclus 364 000 € HT

Pour la réhabilitation du presbytère 9 rue des Pavillons, d'une ancienne ferme 27 rue des Pavillons, et d'appartements situés au 17 Grande Rue.

Ces montants sont arrêtés par délibération n° 24 -25 du 13 mai 2019 et 26 bis du 24 juin 2019, et, ne correspondent plus aux devis que l'architecte présente dans les notices du dossier à adresser pour le Contrat rural.

Le conseil municipal doit donc **redélibérer** :

Ancien montant retenu pour un plafond de dépenses HT subventionnables.....370 000.00 € HT

Pour :

Réhabilitation du presbytère 9 rue des pavillons 56 620.00 € HT

Réhabilitation d'une ancienne ferme 27 rue des pavillons 89 000.00 € HT

Réhabilitation des appartements 17 grande rue 151 090.00 € HT

Honoraires de l'architecte (12% du montant HT 296 710.00 € HT) 35 605.20 € HT

Coût des travaux évalués honoraires inclus 332 315.20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité des présents** les montants présentés par l'architecte.

Désignation des délégués au sein du SIRP AMPS et du SIEGE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du 6 juillet 2020 de la Préfecture.

Il précise qu'en application des dispositions de l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales, il faut procéder à l'élection du délégué à bulletin secret qui sera appelé à siéger au sein du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) AMPS et du SIEGE (Energie),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A procédé au vote à Bulletin Secret du délégué de la commune au sein du SIRP AMPS

Titulaires : M. ANDRE, Mme L'HOMME, M. VALENTIN

Suppléante : Mme VAILLE

A procédé au vote à Bulletin Secret du délégué de la commune au sein du SIEGE (Energie)

Titulaire : M. GUILLEMET

Suppléant : M. VALENTIN

Une délibération sera prise en ce sens et annulera la précédente délibération.

Désignation de l'opérateur de lutte anti-vectorielle.

Les missions de surveillance entomologique et d'intervention autour des cas humains d'arboviroses (maladies transmises par les moustiques) sont désormais confiées aux Agences Régionales de Santé

L'ARS (Agence Régionale de Santé) demande la désignation d'un opérateur de lutte anti-vectorielle

L'employé communal est nommé à l'unanimité des présents.

Nomination d'un représentant de la commune, au sein de l'ALEC Ouest Essonne (Agence Locale de l'Energie et du Climat).

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne (ALEC Ouest Essonne) est une association d'élus créée en 2011. Elle a pour but de favoriser et d'entreprendre sous l'impulsion et le contrôle de ses membres et en complémentarité avec eux, des opérations visant à assurer :

- **l'utilisation rationnelle** des énergies et l'efficacité énergétique dans les bâtiments,
- **le développement** de la maîtrise des usages énergétiques,
- **la promotion** des énergies renouvelables et de l'éco-construction.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme DURAND, qui accepte. La candidature de Mme DURAND est retenue à l'unanimité des présents.

Divers : Parole donnée aux déléguées des Syndicats et des commissions.

► Mme MIGNON informe que la région propose un appel à projet, dans le cadre d'un budget participatif écologique et solidaire par la région Ile de France, pour tout ce qui touche à l'environnement. Une enveloppe de 10 000 euros peut être octroyée pour les collectivités, les particuliers ou les associations. Vous trouverez de plus informations via le lien internet de la région Ile-de-France : <https://budgetparticipatif.smartidf.services/>

► M. le Maire :

- Souhaite que chaque commission prépare un état budgétaire de ses besoins par année, afin que les dépenses puissent être prises en compte lors de l'élaboration du budget.
- Avise les membres du conseil qu'une démarche est actuellement en cours auprès du Crédit Mutuel pour une demande de prêt de deux cent mille euros à taux fixe sur 10, 15, ou 20 ans. Deux autres banques seront sollicitées, la Caisse des Dépôts et Consignation ainsi que la Caisse d'Epargne.
- Informe qu'un devis de 966.24€ a été accepté pour le remplacement du tinteur de l'horloge et du coffret de sécurité de l'église. Une demande de subvention sera effectuée dans le cadre de l'aide communautaire.
- Indique qu'il est devenu vice-président en charge de la petite enfance et de l'enfance au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE).

► **M. VALENTIN rapporteur pour le syndicat SIEGE (Energie)**

Election du président et des membres du bureau

- M. MITTELHAUSSER est nommé à la majorité président du syndicat
- 1er vice-président M. LEROUX délégué de la commune de Roinville
- 2eme vice-président M. DUBOIS
- 2eme vice-président Mme DUPUY

Approbation des comptes administratifs et de gestion 2019 et vote du budget 2020.

Prochaine séance prévue le 12 octobre 2020.

► **Mme L'HOMME rapporteur pour la commission fêtes et cérémonies et commission des anciens :**

Informe que les commissions « fêtes et cérémonies » et « commission des anciens » sont fusionnées et renommées « Commission Culture et Cérémonies ».

Elle indique les dates des manifestations communales pour l'année 2020 et 2021, sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire.

Ces dernières sont consultables sur le site de la mairie : <https://www.mairieauthonlaplaine.fr/> ou sur le Facebook de la commune :

https://m.facebook.com/profile.php?id=112109780553792&ref=content_filter

Mme DURAND demande à ce qu'une attention particulière soit apportée à la fête du 14 juillet.

► **M. CHARPEAU rapporteur pour le syndicat de transport de la région de Dourdan**

Election du président et des membres du bureau

- M. LARREGAIN est nommé à la majorité président du syndicat
- 1er vice-président M. DAUVILLIERS délégué de la commune de Roinville
- 2eme vice-président M. BERGOUGNIOUX.

► **Mme DURAND rapporteur pour la commission Espaces Verts et Cadre de Vie :**

Mme DURAND informe qu'un état des lieux du cimetière a été fait le 4 juillet 2020 en présence des membres de la commission.

Elle indique qu'elle a pris contact avec une responsable des espaces sensibles du département, pour effectuer un état des lieux du village.

► Intervention de Mme FLICHY concernant les inquiétudes d'un administré à propos des inondations de plus en plus importantes par temps de pluie, rue du Tour du Village.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une réponse a déjà été apportée à cet administré à plusieurs reprises.

Des pistes sont étudiées pour réguler ce phénomène et que le nettoyage des puisards a déjà été effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

